

Votre enfant vient de naître ?

Le bon réflexe

Votre enfant vient de naître ? Félicitations ! La déclaration de naissance peut vous permettre de bénéficier de prestations et d'un accompagnement personnalisé.

Vous êtes déjà allocataires ?

Déclarez sa naissance en quelques clics sur caf.fr (Espace Mon Compte → Mon profil → Consulter ou modifier) ou sur l'application Caf – Mon Compte (Profil → Déclarer une naissance).

Vous n'êtes pas encore allocataires ?

Après l'accouchement, si aucune demande de prime à la naissance n'a encore été effectuée, créez un compte sur caf.fr. Une fois le compte créé, déclarez la naissance depuis votre espace personnel.

Bon à savoir :

Vous pouvez faire une estimation de vos droits à la **Prestation d'accueil du jeune enfant (Page)** sur le caf.fr.

Pour tout savoir sur les différents modes d'accueil pour votre enfant, retrouvez toutes les informations sur le site **monenfant.fr**.

Un changement familial peut être fragilisant, c'est pourquoi vous pouvez solliciter les **travailleurs sociaux de la Caf**. Pour les contacter : caf.fr → Espace Allocataires → Ma Caf → Vie personnelle → Les travailleurs sociaux de la Caf.

Un enfant, ça change tout. Nous vous accompagnons à chaque étape.